

Délibération n°48.01

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
54

(Ne prennent pas part au vote :

- M Frédéric BONNICHON ;
- M BARBECOT Jacques
(*pouvoir à M BONNICHON
Frédéric*)).

Date de convocation :
24 mars 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 avril 2021

**Objet : Compte administratif
2020 Budget principal**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires**.
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques (*a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric*),
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis*,
- M BRAULT Charles *a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine*,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre*,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne*,
- M HEBRARD Jean-Pierre *a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice*,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas*,
- M IMBERT Didier *a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice*,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent*,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne*,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre*,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M PECOUL Pierre,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DEAT Alain

Rapport n°48.01 - Compte administratif 2020 Budget principal

Le cadre réglementaire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre de l'année, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif a pour vocation :

- De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- De présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'année 2020

A l'instar de toutes les collectivités, les comptes 2020 de RLV s'inscrivent dans un contexte très particulier.

En effet, l'année 2020 restera comme une année où le risque d'une pandémie, longtemps considéré comme improbable, s'est matérialisé, conduisant les autorités de nombreux pays à décider d'arrêter l'activité économique, sociale, éducative, culturelle...

Les conséquences de la crise sanitaire sont nombreuses et il faudra du temps et du recul pour les appréhender de façon exhaustive. Les effets négatifs l'emportent clairement sur le front économique avec des perspectives de croissance affaiblie, une augmentation importante du taux de chômage, une hausse des inégalités et des finances publiques en forte dégradation.

Toutefois, la pandémie a aussi favorisé des évolutions positives comme le renforcement de la prise de conscience climatique, une digitalisation des économies, une plus grande cohésion européenne au moins à court terme matérialisée par le plan de relance approuvé par le Conseil européen réuni en juillet 2020.

Dans un rapport publié en décembre 2020, la Cour des comptes a souligné des situations contrastées à la fois entre niveaux de collectivités, mais également au plan territorial. Globalement, la bonne santé financière préalable des collectivités locales, notamment les EPCI, leur a offert des conditions plutôt favorables pour affronter la crise.

Néanmoins, d'après la Cour des comptes, les collectivités territoriales devraient voir leurs finances affectées en 2020, mais avec un impact très différencié entre les collectivités qui va accroître les disparités. Plusieurs phénomènes sont appelés à grever la situation financière dès 2020 et renforcer les inégalités déjà existantes :

- Les pertes de recettes assises sur l'activité économique,
- La baisse des recettes tarifaires,
- Les surcoûts liés au maintien de l'activité des services,
- La hausse de certaines dépenses d'intervention.

L'analyse des comptes administratifs 2020 de RLV s'inscrit dans ce tableau avec d'ores et déjà en perspective, des interrogations sur les années à venir et les moyens de surmonter la crise.

1. Budget principal 2020

1.1. Détermination des résultats 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	46 205 618,71	48 272 909,15
	Section d'investissement	14 901 651,64	17 212 618,58
Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)		6 727 542,82
	Section d'investissement (001)	2 408 727,92	
TOTAL (réalisations + reports)		63 515 998,27	72 213 070,55
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 270 285,00	2 482 173,00
	Total des RAR à reporter en 2021	4 270 285,00	2 482 173,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	46 205 618,71	55 000 451,97
	Section d'investissement	21 580 664,56	19 694 791,58
	TOTAL CUMULE	67 786 283,27	74 695 243,55

Le résultat 2020 présente donc un excédent de clôture de 6 908 960,28 Euros, contre 6 771 381,82 Euros en 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 47 707 127 Euros contre 47 514 030 Euros en 2019, soit une très faible hausse de 0,41%.

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables (+0,22%), passant de 43 030 846 Euros en 2019 à 43 124 075 Euros en 2020.

Ces mouvements d'une amplitude très modérée s'expliquent, côté « recettes », par la perte de recettes notamment tarifaires et côté « dépenses », par des économies liées à la suspension du fonctionnement de certains services (piscine, musées, structures d'accueil de la Petite Enfance).

Tenant compte des Restes à Réaliser (RAR), les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 830 844 Euros (16 967 427 € en 2019). Pour leur part, les dépenses réelles d'investissement atteignent 15 823 686 Euros contre 18 177 197 Euros en 2019.

Ce recul tient à trois raisons. D'une part, l'exercice 2019 avait vu la poursuite du grand projet des Jardins de la Culture et un volume d'investissement conséquent. En 2020, la crise sanitaire du printemps a eu pour effet de retarder voire de stopper un certain nombre d'opérations prévues. Celles-ci sont détaillées en section d'investissement. Enfin, en 2020, le calendrier électoral a également souffert de la crise sanitaire. Les élus communautaires issus des élections municipales du printemps 2020 n'ont été installés au conseil communautaire qu'en juillet 2020.

Malgré la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 3 M€, la capacité de désendettement reste très acceptable à 2,6 années en 2020 (2,2 en 2019).

Les évolutions des différents postes précités seront détaillées ci-dessous.

1.1.1. Les restes à réaliser

Au 31 décembre 2020, les Restes à Réaliser (RAR) s'élèvent en dépenses à 4 270 285 Euros et à 2 482 173 Euros en recettes.

Les principales opérations concernées par ces RAR sont reprises en section d'investissement.

1.2. La section de fonctionnement

En 2020, malgré une année marquée par un événement d'une ampleur jamais imaginée, le taux d'exécution du budget est de 94,5% en dépenses et de 102,3% en recettes. Ces niveaux traduisent à la fois une bonne approche en terme de construction budgétaire, une volonté de maîtrise des dépenses et une approche prudentielle par rapport aux recettes attendues.

1.2.1. Les recettes de fonctionnement

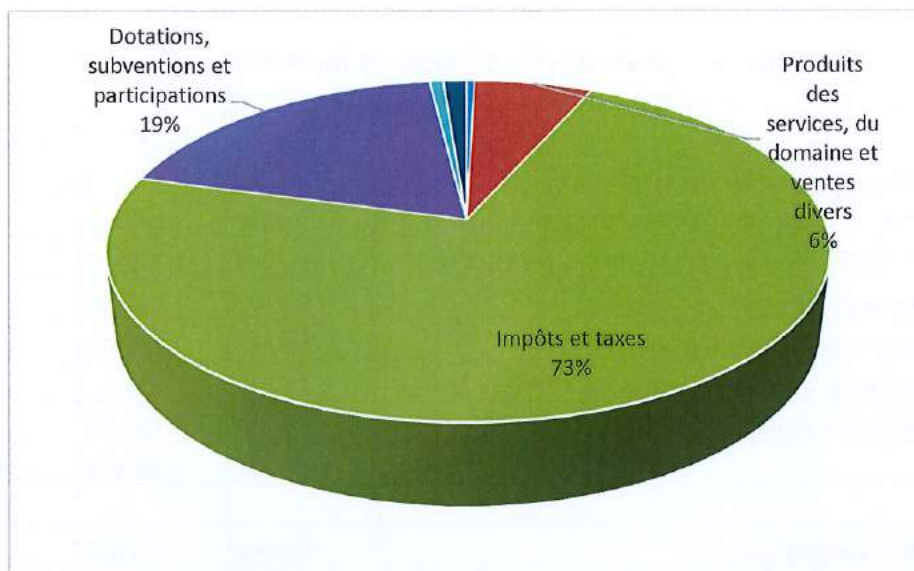
Le recul global des recettes réelles de fonctionnement n'est que de 0,41% entre 2019 et 2020, alors qu'il s'affiche à -1,1% pour l'ensemble du bloc local selon un bilan provisoire de la situation financière des collectivités en 2020, établi par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) publié le 31 janvier 2021.

Comparées à celles de 2019, les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020 se répartissent comme suit :

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 (en €)

Chapitre	Libellé	Titres émis 2019	Titres émis 2020	Evolution 2019/2020	Structure 2019	Structure 2020
013	Atténuations de charges	204 226	202 281	-0,95%	0,43%	0,42%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	3 006 068	2 989 110	-0,56%	6,33%	6,27%
73	Impôts et taxes	34 133 933	34 598 766	1,36%	71,84%	72,52%
74	Dotations, subventions et participations	8 905 962	8 987 180	0,91%	18,74%	18,84%
75	Autres produits de gestion courante	171 127	340 399	98,92%	0,36%	0,71%
76	Produits financiers	7 065	10 878	53,97%	0,01%	0,02%
77	Produits exceptionnels	481 033	578 512	20,26%	1,01%	1,21%
78	Reprises de provisions semi-budgétaires	604 616		NS	1,27%	0,00%
TOTAL		47 514 030	47 707 127	0,41%	100,00%	100,00%

Comme plusieurs fois évoqué, le graphique ci-dessous démontre la part prépondérante des produits de la fiscalité dans les recettes de fonctionnement de RLV.



Comme l'a démontré une enquête de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF), les EPCI ont relativement bien supporté les effets de la crise en 2020 en raison essentiellement de trois facteurs :

- Le dynamisme de la fiscalité en 2020,
- Le faible poids des recettes tarifaires qui bien que très impactées, restent faibles dans les budgets communautaires (6% des recettes réelles pour RLV),
- La bonne santé globale des intercommunalités avant la crise.

a) Atténuations de charges

Il s'agit quasi exclusivement de recettes liées à des remboursements obtenus dans le cadre de l'absence des agents de la communauté d'agglomération. Pour rappel, RLV est assurée pour les décès, les accidents de service, la maladie professionnelle, les congés de longue durée et de longue maladie. Les risques liés à la maladie ordinaire et à la maternité ne sont pas assurés.

On trouve également sur ce chapitre, des sommes dédiées à la validation des services, laquelle permet de prendre en compte dans le calcul de la pension de retraite d'un fonctionnaire, des périodes de travail effectuées comme agent non titulaire. C'est une opération facultative qui ne peut intervenir que sur demande expresse du fonctionnaire.

b) Produits des services et du domaine

Globalement, les mouvements enregistrés sur ce chapitre n'enregistrent qu'une faible variation à la baisse de 0,56%. Toutefois, dans les faits, ce recul cache des situations très contrastées liées essentiellement aux conséquences de la crise sanitaire.

En effet, si les sommes encaissées par l'agglomération au titre des mutualisations entre RLV et ses communes membres affichent des montants en hausse entre 2019 et 2020 en raison notamment de la montée en charge des services communs « éducation musicale » et « interventions sportives » dans les écoles. Les recettes tarifaires enregistrent pour leur part des baisses parfois très significatives liées à l'arrêt partiel ou total de certains services communautaires durant plusieurs mois.

Chapitre 70 « produits des services et du domaine » (en €)

	2019	2020	Evolution
Droits de stationnement (aires de camping cars)	10 462	7 285	-30,37%
Droits de stationnement (aires d'accueil Gens du Voyage)	83 858	78 570	-6,31%
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	232 268	243 401	4,79%
Redevances services à caractère culturels	85 971	74 284	-13,59%
Redevance services à caractère sportif	485 483	190 489	-60,76%
Redevance services à caractère social (accueil Petite Enfance)	802 447	583 813	-27,25%
Redevance services à caractère périscolaire	176 090	126 180	-28,34%
TOTAL	1 876 579	1 304 022	-30,51%
Recettes mutualisation CIAS	387 902	474 439	22,31%
Recettes mutualisation RLV/communes (services communs)	103 057	465 788	351,97%
Recettes mutualisation RLV/communes (ADS, achats groupés)	370 759	444 291	19,83%
TOTAL	861 718	1 384 518	60,67%

c) Impôts et taxes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des produits fiscaux perçus par RLV depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017.

Evolution des produits d'imposition entre 2017 et 2020 (en €)

Libellé	2017	2018	Evolution 2018/2017	2019	Evolution 2019/2018	2020	Evolution 2020/2019
Taxes foncière et d'habitation	16 611 092	16 704 221	0,56%	16 734 629	0,18%	17 032 454	1,78%
CVAE	5 144 033	6 298 311	22,44%	5 302 590	-15,81%	4 841 144	-8,70%
TASCOM	1 162 677	1 011 571	-13,00%	967 399	-4,37%	1 012 820	4,70%
IFER	431 291	421 414	-2,29%	492 974	16,98%	537 492	9,03%
Autres impôts locaux et assimilés	189 281	15 774	-91,67%	113 145	NS	556 860	NS
FNGIR	1 663 698	1 661 912	-0,11%	1 663 184	0,08%	1 663 184	0,00%
TEOMi	8 269 255	8 224 977	-0,54%	8 195 636	-0,36%	8 359 179	2,00%
Taxe GEMAPI		450 322	NS	448 779	-0,34%	450 279	0,33%
Taxe de séjour	163 133	162 227	-0,56%	215 597	32,90%	145 354	-32,58%
TOTAL	33 634 460	34 950 729	3,91%	34 133 933	-2,34%	34 598 766	1,36%

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

En 2020, l'impact de la crise a été relativement limité, notamment en ce qui concerne les impôts dits « économiques » (CFE, CVAE, TASCOM, IFER). En effet, la CFE étant assise sur la valeur locative des locaux affectés à l'activité en année N-2, il est logique que l'impact de la crise ne soit pas encore sensible sur 2020. On rappellera que le conseil communautaire avait également délibéré pour accorder une exonération de la CFE des commerces de proximité en zone rurale. Les premiers effets de la crise sur la CFE devraient être ressentis en 2021 et vraisemblablement encore plus en 2022.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La tendance est différente en ce qui concerne la CVAE. Pour rappel, si le produit est encaissé par RLV, le périmètre d'application et les modalités de calcul sont déterminées par l'Etat.

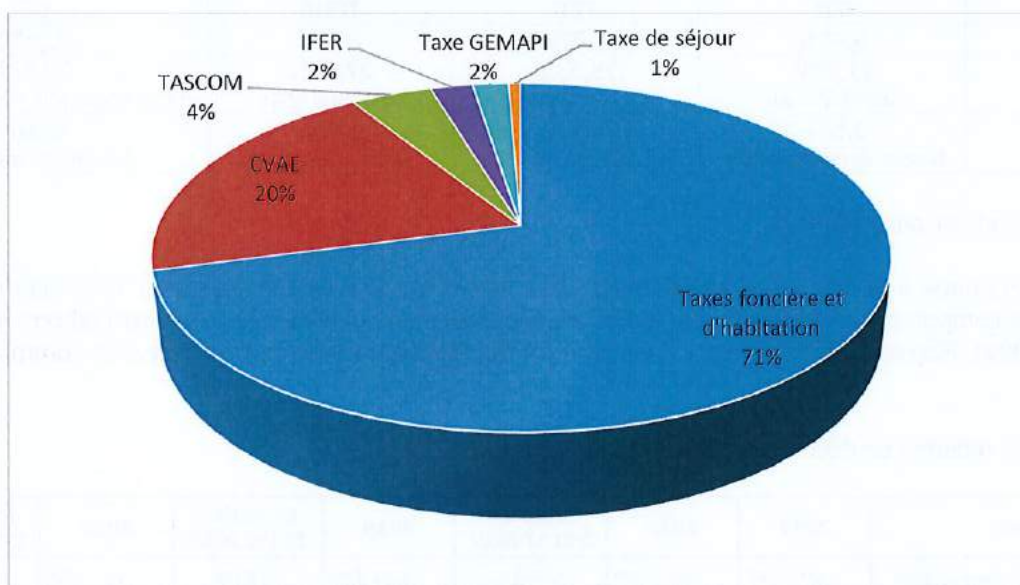
Ainsi, la CVAE frappe la valeur ajoutée réalisée par les entreprises au taux de 0,75% (historiquement de 1,5% avant la suppression de la part régionale de la CVAE introduite par la loi de finances pour 2021). Y sont assujetties les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires. En deçà de 50 M€, un allègement de taux est accordé (le dégrèvement barémique) que l'Etat prend intégralement en charge.

En 2020, le produit de la CVAE perçu par RLV a fortement reculé (-8,70%) essentiellement en raison de la perte définitive de la part apportée jusque-là par IMPERIAL TOBACCO. Les effets de la crise sanitaire pourraient être plus sensibles en 2021 et en 2022.

Les rôles supplémentaires

Ils correspondent à des rectifications apportées par les services fiscaux, venant s'ajouter aux rôles généraux notifiés en début d'année. En 2020, un rôle supplémentaire (530 908 €) a été encaissé par RLV en rattrapage de sommes dues par certaines entreprises depuis 2016.

Répartition des produits d'imposition en 2020 (hors TEOMi)



Les taux d'imposition

On rappellera que les taux instaurés en 2017 par RLV sont restés inchangés (TH : 9,13%, TFNB : 3,92%, CFE : 23,97%).

Le tableau suivant compare les taux d'imposition de RLV avec ceux de quelques communautés d'agglomération comportant un nombre d'habitants sensiblement équivalent.

	CFE	FB	FNB
RLV	23,97	0	3,92
Moulins	28,29	0,15	2,46
Montluçon	31,36	2,86	4,54
Le Puy	27,70	2,50	11,93
Vichy	28,63	0,40	,36
Issoire	23,50	0,21	6,99
Haut Bugey	23,36	0,68	4,86
Montélimar	25,69	1,65	2,75
Villefranche Beaujolais	22,16	1	4,61
Nevers	27,65	-	2,61
Châteauroux	24,56	-	1,83
Val de Fensch	22,14	1,03	9,87

Comme l'avait montré le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) débattu en décembre 2020, les taux d'imposition appliqués par RLV sont très proches de la moyenne des taux pratiqués par les communautés d'agglomération¹ et en tout cas, très éloignés des taux les plus élevés.

En effet, en octobre 2019, la DGFIP a publié les taux de fiscalité votés en 2019 par les communautés d'agglomération (223 EPCI). Néanmoins, ces comparaisons demanderaient à être examinées plus précisément, à la lumière de l'environnement socio-économique des EPCI, mais également des compétences qu'ils exercent en lieu et place des communes.

	TH	TFB	TFNB	CFE
Moyenne	6,46%	1,70%	2,42%	23,52%
Taux le + élevé	21,92%	15,63%	37,09%	39,89%
	Grand Verdun	Grand Verdun	Creil sud Oise	Sète agglomération Méditerranée
Taux le - élevé	0,88%	0,02%	0,88%	18,86%
	Bassin Arcachon nord	Bocage Bressuirais	Sophia Antipolis	Versailles Grand Parc

d) Dotations et participations

Ce chapitre regroupe à la fois les contributions versées par l'Etat que sont la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation des groupements et les allocations compensatrices, les participations reçues des partenaires (Etat, Région, Département.....) au titre du fonctionnement de certains services communautaires et le FCTVA.

Ce chapitre de recettes se décompose de la façon suivante :

Libellé	2017	2018	Evolution 2018/2017	2019	Evolution 2019/2018	2020	Evolution 2020/2019
Dotation d'intercommunalité	1 695 372	577 897	-65,91%	639 200	10,61%	704 932	10,28%
Dotation de compensation	3 151 265	3 085 461	-2,09%	3 014 615	-2,30%	2 959 499	-1,83%
FCTVA	5 224	7 313	39,99%	34 091	366,17%	10 385	-69,54%
Autres participations	3 117 967	3 008 850	-3,50%	3 510 331	16,67%	3 535 563	0,72%
Allocations compensatrices	1 573 891	1 578 942	0,32%	1 707 726	8,16%	1 776 799	4,04%
TOTAL	9 543 719	8 258 463	-13,47%	8 905 963	7,84%	8 987 178	0,91%

1

Agglomération	Nombre de communes	Population
Grand Verdun	25	29 288 hab.
Bassin Arcachon nord	8	67 739 hab.
Bocage Bressuirais	33	75 710 hab.
Creil sud Oise	11	85 000 hab.
Sophia Antipolis	24	179 296 hab.
Sète agglomération Méditerranée	14	125 837 hab.
Versailles Grand Parc	19	272 696 hab.

Fonds de compensation de la TVA

Depuis 2016 (article 34 de la loi de finances et circulaire du 8 février), les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, comptabilisées en section de fonctionnement ouvrent droit à récupération de la TVA via le fonds.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité
- la dotation de compensation des groupements

Dotation d'intercommunalité

La réforme de la dotation d'intercommunalité est entrée en vigueur au 1er janvier 2019, avec l'article 250 de la loi de finances pour 2019. Plusieurs changements d'importance sont intervenus dans les critères d'octroi de cette dotation :

La dotation spontanée (dotation perçue avant mécanismes de garanties et d'écrêtement) n'est désormais plus composée que de deux parts : la dotation de base et la dotation de péréquation.

Comme auparavant, la dotation spontanée est déterminée par l'utilisation de critères propres à chaque EPCI (population, CIF, potentiel fiscal, revenu par habitant) et de valeurs de point. La différence est que les valeurs de points sont désormais identiques pour tous les EPCI, quel que soit leur catégorie d'appartenance (communautés de communes à fiscalité propre unique, communautés des communes à fiscalité additionnelle, communautés d'agglomération, communautés urbaines, Métropoles).

Cependant, le calcul de la dotation de péréquation fait encore jouer la catégorie d'appartenance de l'EPCI, avec le critère « *potentiel fiscal* », apprécié en fonction de l'écart à la moyenne de la catégorie.

On peut signaler également l'ajout du critère « *revenu par habitant* » dans le calcul de cette dotation de péréquation, qui repose désormais sur 4 critères de calcul : la population, le CIF, le potentiel fiscal et le revenu par habitant. La dotation de base est toujours calculée de la même façon (critères CIF et population).

Après calcul de la dotation spontanée, des mécanismes de garanties et d'écrêtement sont appliqués, comme auparavant. Ainsi, pour 2019 l'ensemble des EPCI étaient assurés de percevoir au moins 95% de la dotation à l'habitant perçue l'année précédente.

Ce dernier considérant ne s'est pas appliqué à RLV devenue communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018. Au cas présent, RLV avait encaissé en 2018, 577 897 €uros, mais le CIF utilisé était le CIF moyen de la catégorie des communautés d'agglomération. En outre, pour rappel, la dotation d'intercommunalité avait fortement baissé en 2018 en raison de l'abattement à la source réalisé par l'Etat pour déduire le montant de la contribution de RLV au redressement des comptes publics, de l'ordre de 1,9 M€.

En effet, jusqu'en 2017, la contribution au redressement des comptes publics était payée par RLV sur une ligne budgétaire identifiée. A partir de 2018, l'Etat a décidé de déduire cette contribution du montant de la Dotation d'Intercommunalité.

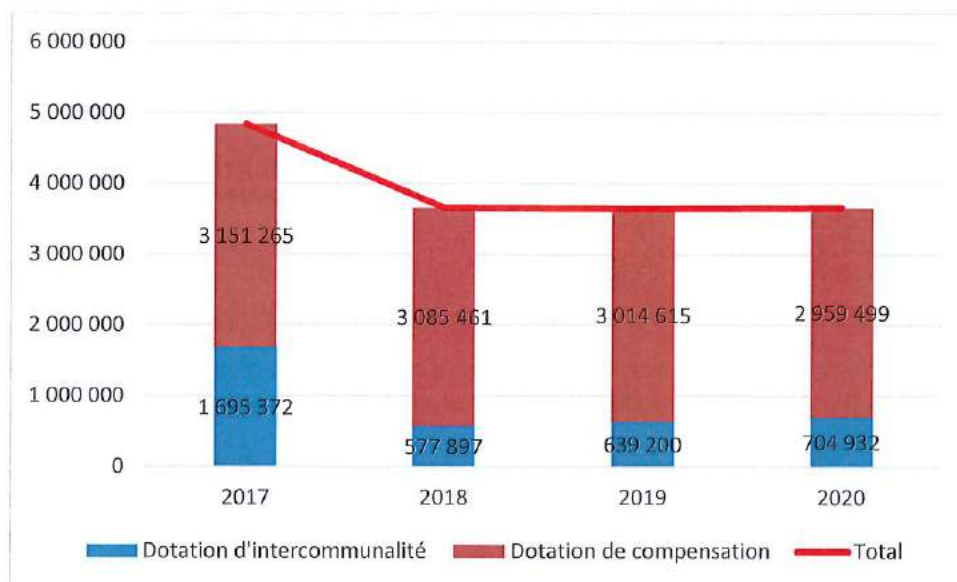
Par la suite, le montant de la dotation a été établi en fonction des critères propres à l'EPCI pour arriver à un montant de 704 932 €uros en 2020.

Dotation de compensation de groupements

Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Depuis 2018 et la transformation de RLV en communauté d'agglomération, le montant de la dotation de compensation des groupements est relativement stable.

Evolution de la DGF entre 2017 et 2020



Participations

Sur ce chapitre sont enregistrés les versements opérés par les partenaires financiers de RLV pour la gestion de certains services communautaires. Il s'agit notamment :

- Allocation de Logement Temporaire octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF + Département) pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage à hauteur de 251 879 € en 2020,
- Aides de la CAF et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance pour un montant global de 2 515 804 € en 2020.

Allocations compensatrices

Il s'agit des allocations versées par l'Etat pour compenser tout ou partie des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur dans le domaine de la fiscalité économique (CFE, CVAE) ou de la fiscalité dite « ménages » (taxe d'habitation).

Par délibération du 29 septembre 2020, RLV avait décidé de s'inscrire dans le dispositif mis en place par l'Etat pour soutenir les entreprises victimes de la crise sanitaire en accordant une exonération de CFE pour les commerces de proximité installés en zone rurale. Le dispositif prévoyait un remboursement par l'Etat de 50% du montant dégrévé. On notera qu'en 2020, RLV a encaissé un premier acompte de 50% de ce reversement de l'Etat, soit 43 454 €.

e) Autres produits de gestion courante

Sur ce chapitre sont encaissés trois types de recettes :

- Les recettes tirées des loyers de la pépinière de services d'Ennezat, de la maison Baurez située rue Alphonse Cornet à Riom, ainsi que des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF Auvergne (9 877 €),
- Les redevances des exploitants des services confiés par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP). Ainsi, en 2020, l'exploitant de la Grotte de la Pierre située à Volvic a versé 63 484 € et Riom Chaleur Bois Energie, exploitant du réseau de chaleur, 58 252 €.

On notera que dans le contexte de la crise sanitaire et en application d'une délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2020, RLV avait renoncé à percevoir la redevance attachée à l'exploitation du Centre d'hébergement de Clair Matin à Saint-Ours-les-Roches, soit 70 000 €.

En 2020, RLV et la CCI Puy-de-Dôme ont soldé la concession du Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER). Le bilan financier de cette opération a fait ressortir un excédent de 242 284 € également portés sur ce chapitre budgétaire.

f) Produits financiers

Sur ce chapitre sont enregistrés les versements des entreprises installées sur le PEER (10 878 €). Celles-ci assurent en effet le remboursement de l'emprunt souscrit par la CCI Puy-de-Dôme pour l'aménagement du site.

g) Produits exceptionnels

Il s'agit pour l'essentiel de pénalités infligées à certaines entreprises liées à RLV par des marchés publics (75 786 €), de remboursements de dégrèvements (5 595 €), de cessions de terrains sur les zones d'activité économique (469 777 €) ou de remboursements des compagnies d'assurances suite à des sinistres (27 354 €).

1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Comparées à celles de l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement 2020 se répartissent ainsi :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020 (en €)

Chapitre	Libellé	Mandats 2019	Mandats 2020	Evolution 2019/2020	Structure 2019	Structure 2020
011	Charges à caractère général	4 572 348	4 910 422	7,39%	10,63%	11,39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 507 105	12 879 189	2,97%	29,07%	29,87%
014	Atténuations de produits	14 029 548	13 906 663	-0,88%	32,60%	32,25%
65	Autres charges de gestion courante	11 200 556	11 199 467	-0,01%	26,03%	25,97%
66	Charges financières	230 476	221 605	-3,85%	0,54%	0,51%
67	Charges exceptionnelles	490 813	6 729	-98,63%	1,14%	0,02%
TOTAL		43 030 846	43 124 075	0,22%	100,00%	100,00%

Globalement, la hausse reste très modérée à 0,22%. La crise sanitaire explique en grande partie cette situation. L'écart aurait vraisemblablement été plus marqué si les prévisions budgétaires avaient été suivies. La situation est à l'image de la situation des collectivités du bloc local comme le précise le bilan provisoire de la situation financière des collectivités en 2020 établi par la DGFIP.

a) Charges à caractère général

Les dépenses de ce chapitre progressent de 7,39%. Outre les achats nécessaires au bon fonctionnement des services, l'exercice 2020 a occasionné des dépenses spécifiques liées à la crise sanitaire, imputées sur plusieurs articles. Ainsi, les obligations posées en matière de nettoyage/désinfection renforcé des locaux ont conduit RLV à des achats de produits d'entretien spécifiques, d'équipements tels les stations de désinfection des mains, de prestations lorsqu'il a fallu procéder à la désinfection complète d'un bâtiment après détection d'une contamination d'agents.

En 2020, afin de pallier aux besoins de stockage de matériels divers, RLV a loué un local sur la zone du Maréchat à Riom, moyennant un loyer annuel de 15 000 Euros que l'on retrouve à l'article 6132 « locations immobilières ».

En terme de maintenance dont le poste progresse de presque 50% entre 2019 et 2020, on peut signaler deux aspects. L'augmentation du patrimoine bâtiminaire et technique de RLV conduit de fait à souscrire des contrats de maintenance plus nombreux. En outre, l'effort important entrepris en 2020 sur les systèmes d'information, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du télétravail, de la mise à niveau des infrastructures ou des évolutions des logiciels métiers, conduit également à assortir la démarche de contrats de maintenance.

On retrouve également trace des efforts consentis en 2020 par RLV sur les systèmes d'information à l'article 617 « études et recherches » où sont payées les dépenses d'accompagnement ou d'intervention par des prestataires extérieurs.

Dans la cadre de la création des Jardins de la Culture, la réhabilitation du couvent des rédemptoristes pour le transformer en école d'arts, a nécessité la souscription d'un contrat d'assurance « dommage ouvrage ». Toutefois, les écoles d'arts restant de compétence communale, les 44 060 € TTC de ce contrat sont entièrement pris en charge par la commune de Riom et donc remboursés à RLV.

Mais l'évolution du chapitre 011 traduit également des baisses parfois importantes sur certains articles en raison essentiellement des impacts liés à la crise sanitaire. En effet, à partir du printemps 2020, certains services ont été complètement fermés au public (piscine, musées, équipements sportifs, multi-accueils à l'exception de celui de Riom, centre de loisirs) occasionnant de fait un ralentissement des dépenses de fonctionnement courant. D'autres services ont continué à fonctionner, mais en mode dégradé.

On trouve donc la trace de cette diminution de l'activité des services dans le recul affiché entre autres, par les articles « achats de prestations » (-18%), « Fluides et carburants » (-19% en moyenne), « alimentation » (-41%), « vêtements de travail » (-27%) ou « fournitures administratives » (-22%).

Evolution du chapitre 011 « Charges à caractère général » entre 2019 et 2020

Article	2019	2020	Variation 2019/2020
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	251 101	205 614	-18,12%
60611 - Eau et assainissement	163 377	131 788	-19,34%
60612 - Énergie - Électricité	561 313	482 726	-14,00%
60613 - Chauffage urbain	20 057	16 418	-18,14%
60621 - Combustibles	2 468		NS
60622 - Carburants	33 721	25 718	-23,73%
60623 - Alimentation	13 741	8 091	-41,12%
60628 - Autres fournitures non stockées	2 163	2 416	11,70%
60631 - Fournitures d'entretien	45 846	51 769	12,92%
60632 - Fournitures de petit équipement	90 623	121 687	34,28%
60636 - Vêtements de travail	12 126	8 862	-26,92%
6064 - Fournitures administratives	24 704	19 166	-22,42%
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	84 413	148 749	76,22%

Article	2019	2020	Variation 2019/2020
6068 - Autres matières et fournitures	81 768	269 254	229,29%
611 - Contrats de prestations de services	252 766	242 353	-4,12%
6132 - Locations immobilières	18 514	44 072	138,05%
6135 - Locations mobilières	156 078	136 806	-12,35%
614 - Charges locatives et de copropriété	86	12 654	NS
61521 - Entretien de terrains	124 332	93 890	-24,48%
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	64 093	93 943	46,57%
615231 - Entretien et réparations voiries	49 271	52 996	7,56%
615232 - Entretien et réparations réseaux	29 130	19 055	-34,59%
61551 - Entretien de matériel roulant	5 132	5 187	1,07%
61558 - Autres biens mobiliers	15 202	15 658	3,00%
6156 - Maintenance	208 020	311 110	49,56%
6161 - Assurance multirisques	39 613	34 585	-12,69%
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	33 476	48 221	44,05%
617 - Etudes et recherches	140 042	270 179	92,93%
6182 - Documentation générale et technique	24 057	24 164	0,44%
6184 - Versements à des organismes de formation	62 811	35 616	-43,30%
6188 - Autres frais divers	224 925	273 347	21,53%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	7 728		NS
6226 - Honoraires	117 928	111 169	-5,73%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	22 950	16 587	-27,73%
6231 - Annonces et insertions	52 406	43 020	-17,91%
6232 - Fêtes et cérémonies	41 760	15 880	-61,97%
6233 - Foires et expositions	6 361	4 680	-26,43%
6236 - Catalogues et imprimés	119 661	88 298	-26,21%
6237 - Publications	22 296	27 724	24,35%
6238 - Divers	160 814	234 709	45,95%
6241 - Transports de biens	12 477	10 512	-15,75%
6247 - Transports collectifs	33 566	26 304	-21,63%
6251 - Voyages et déplacements	24 269	15 998	-34,08%
6255 - Frais de déménagement	61 780	450	-99,27%
6261 - Frais d'affranchissement	61 953	37 197	-39,96%
6262 - Frais de télécommunications	92 517	96 842	4,67%
627 - Services bancaires et assimilés	5 380	8 084	50,26%
6281 - Concours divers (cotisations...)	382 708	424 359	10,88%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	181 849	189 275	4,08%
62875 - Remboursements de frais aux communes membres du GFP	127 441	113 500	-10,94%
62878 - Remboursement de frais à d'autres organismes	12 275	47 294	285,29%
6288 - Autres services extérieurs	144 461	140 281	-2,89%
63512 - Taxes foncières	44 702	52 192	16,76%
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	71		NS
TOTAL	4 572 322	4 910 449	7,39%

b) Charges de personnel

L'approche est sensiblement la même pour ce qui concerne les charges de personnel. En 2020 et hors crise COVID, les effectifs de RLV avaient été renforcés pour faire face à l'évolution des compétences, notamment les transferts des compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales urbaines ».

Certaines dépenses ont pu être évitées durant la période de confinement (pas d'embauche de contractuels, de saisonniers, pas de remplacements...), mais les dépenses liées à la rémunération du personnel permanent sont restées identiques. En montant brut, ces dépenses progressent de 2,91% entre 2019 et 2020.

Toutefois, cette évolution doit être appréciée au regard des divers remboursements que RLV reçoit des communes (remboursements de mutualisation), ou des organismes de couverture sociale pour pallier les absences des agents (remboursements maladie).

En effet, en atténuant les dépenses de personnel des recettes en remboursement, l'évolution réelle des dépenses ressort à -1,88% par rapport au réalisé 2019 et enregistre un recul de -8,44% par rapport au budget 2020.

Evolution des charges nettes de personnel (en €)

	CA 2019	Prévu 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/ CA 2020	Evolution CA 2020/ BP 2020
TOTAL DEPENSES	12 514 834	13 644 200	12 879 189	2,91%	-5,61%
TOTAL RECETTES	1 138 487	1 453 565	1 717 177	50,83%	18,14%
COÛT NET DU PERSONNEL	11 376 347	12 190 635	11 162 012	-1,88%	-8,44%

c) Atténuation de produits

On trouve sur ce chapitre des reversements sur redevance d'enlèvement des ordures ménagères au SICTOM de Pontaumur (243 401 €) et des restitutions sur dégrèvement sur contributions directes (7 219 €).

Mais on trouve surtout sur ce chapitre la comptabilisation du Fonds de Péréquation Individuel des ressources Communales et intercommunales (FPIC) et les reversements opérés par RLV en direction des communes :

Attributions de compensation	10 171 130
Dotation de solidarité communautaire	3 006 884
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	478 028

S'agissant de la DSC, pour rappel, la loi de finances pour 2020 a prévu des modalités d'attribution de cette DSC différentes, notamment en modifiant les critères obligatoires.

Désormais, les critères prépondérants devront être :

- L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- L'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces deux critères doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la Dotation de Solidarité Communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis librement par le conseil communautaire.

Compte tenu du contexte sanitaire en 2020 et du retard pris dans l'installation des nouveaux élus municipaux et communautaires, la loi a prévu de fixer au 31 décembre 2021, la date limite pour intégrer les nouveaux critères prépondérants dans le calcul de la DSC.

Lors de leur dernière réunion, les élus de la commission « Finances » ont engagé les échanges autour de la refonte des critères de la DSC. Il se dégage des discussions que cette recette est devenue un élément important dans les budgets communaux et sa remise en cause pourrait mettre certaines communes en difficultés.

Pour autant, la réflexion autour de la DSC doit s'intégrer dans une approche plus large englobant à la fois le projet de territoire actuellement en phase d'élaboration et le pacte financier et fiscal à construire également.

Le montant des Attributions de Compensation (AC) évoluera également en 2021 pour tenir compte du transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines » qui doit occasionner un examen en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

d) Autres charges de gestion courante

Ce poste budgétaire est resté identique à l'exercice 2019. 23 459 € ont ainsi été accordés aux communes ou à des associations pour soutenir l'organisation de séjours ou d'activités pour les jeunes du territoire. On notera que le budget prévoyait 51 000 € de crédits, mais la crise sanitaire a condamné certains projets.

Alors que la prévision budgétaire affichait 832 000 €, la subvention accordée au CIAS s'est finalement élevée à 650 000 €.

Les résultats des budgets annexes des zones d'activité ont été meilleurs que prévus et les subventions d'équilibre du budget principal moins importantes (92 260 € pour 125 365 € budgétés).

Les subventions aux budgets ou services à caractère industriel et commercial se sont élevées à 885 454 € pour 1 150 000 € prévus au budget. Mais il faut distinguer deux situations.

Jusqu'en 2019, les subventions versées par le budget principal au budget annexe « transport public de personnes » permettaient l'équilibre de ce budget. En 2020, la crise sanitaire et la diminution du niveau de service ont eu pour effet de réduire les charges d'exploitation du délégataire. Néanmoins, le Versement Mobilité a conservé son dynamisme, notamment en raison de son évolution programmée (cf. délibération du 24 octobre 2017). En conséquence, le budget annexe n'a eu besoin que d'une subvention d'équilibre de 300 000 € (cf. délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2020).

Le budget 2020 prévoyait 600 000 € de subvention pour l'Office de tourisme et de thermalisme « Terra Volcana les Pays de Volvic ». A la clôture de l'exercice, le montant réel de la subvention est de 585 354 €.

Les subventions aux associations regroupent deux types de crédits ; ceux alloués à des associations qui portent des services ou des missions en accompagnement de l'agglomération et ceux octroyés aux associations dont l'objectif est d'organiser des événements ou des animations sur le territoire.

Dans le premier cas, on trouve des associations telles l'ANEF qui a la charge de la gestion des logements d'urgence à Riom, l'Association pour la Promotion de Riom (APR) dont l'objectif est de promouvoir l'activité des commerçants et artisans du territoire, l'association Les Petits Volcans, gestionnaire du multi-accueil de Chambaron-sur-Morge, ou les associations Avenir et Inserfac qui organisent les chantiers d'insertion.

Pour ces associations, les sommes prévues au budget initial ont été intégralement versées, soit un montant global de 444 076 €.

Le différentiel avec la somme initialement prévue sur ce chapitre (457 885 €), soit 13 789 € a été réparti entre les différentes associations auxquelles RLV apporte son soutien.

En effet, en 2020, la crise sanitaire a considérablement bouleversé les manifestations traditionnellement organisées par les associations du territoire (reports, annulations...). Néanmoins, afin de permettre à ces associations de franchir au mieux ce cap difficile, les élus communautaires avaient décidé de verser les subventions promises dans la limite des frais engagés par les associations effectivement pour l'organisation de leurs événements ou manifestations.

e) Charges financières

Malgré les emprunts nouveaux souscrits sur la période, la dette de RLV reste maîtrisée.

Evolution des charges financières entre 2017 et 2020 (en Euros)

Exercice	2017	2018	2019	2020
Montant des intérêts de la dette	289 714	258 894	219 485	230 476

1.3. La section d'investissement

La crise sanitaire aura considérablement perturbé l'exécution du budget 2020. En effet, les élus en place en 2019 qui ont eu à construire et voter le budget 2020, avaient souhaité que celui-ci traduise la volonté de RLV de poursuivre les projets et les actions engagés quand bien même l'exercice 2020 intervenait en année électorale.

Mais la crise sanitaire qui a mis le pays au ralenti dès le mois de mars a également modifié le calendrier électoral. Les nouveaux élus issus du scrutin municipal n'ont été installés qu'au mois de juillet 2020. Dans ces conditions, certains projets ont pris du retard, d'autres ont été décalés dans le temps pour permettre aux nouveaux élus de se les approprier. Les taux d'exécution du budget 2020 reflètent donc ces événements.

Ainsi, le taux d'exécution en dépenses est de 63,3% en dépenses et 70,4% en recettes.

1.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Evolution des recettes réelles d'investissement entre 2019 et 2020 (en Euros)

Chapitre	Recettes d'investissement (hors RAR)	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019	Structure 2019	Structure 2020
10	FCTVA	3 106 177	590 184	-81,00%	22,42%	5,20%
1068	Résultat mis en réserves	4 523 000	4 000 000	-11,56%	32,65%	35,25%
13	Subventions d'investissement	2 885 330	2 828 064	-1,98%	20,83%	24,92%
16	Emprunt nouveau	3 025 924	3 000 000	-0,86%	21,84%	26,43%
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 500			0,01%
204	Subventions d'investissement versées	8 791	5 699			
23	Immobilisations en cours	960		NS	0,01%	
27	Autres immobilisations financières	304 000	923 226	203,69%	2,19%	8,14%
	TOTAL	13 854 182	11 348 673	-18,08%	100,00%	100,00%

a) FCTVA

Les recettes au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représentent 590 184 Euros en 2020, en nette diminution par rapport à 2019. Outre les raisons liées à la crise sanitaire qui a contraint RLV à décaler ou différer certains projets, 2019 constituait la dernière année de l'important chantier des Jardins de la Culture à Riom.

Pour mémoire, pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA est constituée des dépenses réalisées l'année même. Il n'y a pas de décalage comme cela peut être le cas pour d'autres types de collectivités.

Néanmoins, à terme, toutes les collectivités devraient être concernées par le remboursement du FCTVA en année N. En effet, la loi de finances pour 2021 prévoit l'automatisation de la gestion du FCTVA. Depuis le 1^{er}

janvier 2021, sont concernés les EPCI à fiscalité propre et les métropoles. La réforme s'appliquera progressivement jusqu'en 2023.

b) Réserves

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait décidé de verser au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 4 M€ que l'on retrouve dans le tableau ci-dessus.

c) Subventions d'investissement

Les principales subventions perçues en 2020 sont listées ci-après :

• Etat et établissements nationaux

- 15 466 € au titre de la DGD urbanisme,
- Un solde de 36 909 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la requalification de la voie des Gardelles sur la zone d'activité Espace Mozac,
- 39 744 € de subvention versés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat indigne sur le secteur de Planchepaleuil à Riom,
- 697 338 € de DSIL pour l'aménagement du couvent des Rédemptoristes en écoles d'arts sur le site de Jardins de la Culture,
- 12 000 € pour le soutien à des actions du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI),
- 300 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), notamment pour le cinéma et les écoles d'arts sur le site des Jardins de la Culture.

• Région Auvergne-Rhône-Alpes

- 780 473 € versés par la Région pour soutenir l'aménagement de locaux administratifs pour RLV (422 191 €), la création de la crèche de La Varenne à Riom (106 150 €), la création d'une voie douce entre Riom et Chatel Guyon (250 000 €) et la restauration d'une œuvre au musée Mandet (2 132 €).

• Département du Puy-de-Dôme

- 829 283 € versés par le Département en soutien des opérations de création d'une médiathèque sur le site des Jardins de la Culture (440 583 €), la création de la crèche de La Varenne à Riom (60 000 €), l'aménagement du couvent des Rédemptoristes en écoles d'arts sur le site de Jardins de la Culture (320 000 €) et l'étude de faisabilité de l'extension de la piscine Béatrice HESS de Riom (8 700 €).

• Communes membres de RLV

- 4 955 € pour la participation des communes au programme de rénovation des façades d'habitations

Les autres subventions ont été accordées par l'Union européenne (soutien au Land Art), la Caisse d'Allocations Familiales pour divers projets conduits sur les structures d'accueil de la Petite Enfance, ou l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre du contrat territorial Morge et Buron.

d) Emprunt

En 2020, RLV a mobilisé un emprunt de 3 M€ auprès de La Banque Postale. Ce prêt d'une durée de 15 ans a été négocié en deux phases :

- Phase de mobilisation de 1 an assortie d'un taux d'intérêt EONIA +0,58%
- Phase de consolidation assortie d'un taux fixe de 0,42%.

Cet emprunt avait été négocié dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le Département du Puy-de-Dôme et qui regroupait également le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la communauté d'agglomération d'Issoire, la métropole de Clermont, les communes de Riom et Clermont Ferrand.

e) Autres immobilisations financières

Ce chapitre regroupe les recettes tirées :

- Du remboursement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « assainissement » pour 500 000 Euros,
- Du remboursement d'avances du budget principal au budget annexe « zones économiques » pour 350 283 Euros,
- Des reversements opérés par les entreprises installées sur le Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER) en remboursement d'un emprunt contracté par la CCI Puy-de-Dôme pour l'aménagement de la zone.

1.3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Evolution des dépenses réelles d'investissement entre 2019 et 2020 (en Euros)

Chapitre	Dépenses d'investissement (hors RAR)	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020/2019	Structure 2019	Structure 2020
20	Immobilisations incorporelles	728 083	695 309	-4,50%	5,39%	6,02%
204	Subventions d'équipement versées	1 364 152	941 034	-31,02%	10,09%	8,15%
21	Immobilisations corporelles	629 800	3 430 180	444,65%	4,66%	29,69%
23	Immobilisations en cours	2 301 283	1 428 862	-37,91%	17,03%	12,37%
	Opérations d'équipement	7 208 633	1 540 738	-78,63%	53,33%	13,34%
	Total des dépenses d'équipement	12 231 951	8 036 123		90,50%	69,56%
10	Dotations, fonds divers et réserves	135 251			1,00%	0,00%
16	Emprunt	1 104 482	1 382 239	25,15%	8,17%	11,96%
27	Autres immobilisations financières	44 835	2 135 078	NS	0,33%	18,48%
	Total des dépenses financières	1 284 568	3 517 317	173,81%	9,50%	30,44%
	TOTAL	13 516 519	11 553 440	-14,52%	100,00%	100,00%

Entre 2019 et 2020, les dépenses réelles d'investissement reculent de 14,5%, mais dans un contexte très particulier. En effet, outre la crise sanitaire déjà évoquée et responsable du décalage voire du différé de certains projets, il faut également rappeler que les nouveaux élus communautaires n'ont été installés qu'au mois de juillet 2020.

Pour justifier en partie de la baisse du volume des investissements en 2020, on pourra également rappeler que l'important chantier des Jardins de la Culture était achevé et les équipements en activité.

Cette forte baisse est plus importante que celle constatée par la DGFIP à l'échelle de l'ensemble des collectivités du bloc local (-7,5%) dans son bilan provisoire de la situation des collectivités du bloc local en 2020.

a) Immobilisations incorporelles

Bien qu'en léger recul par rapport à 2019, ces dépenses ont conservé un niveau élevé.

148 552 Euros ont été consacrés au suivi des Plans Locaux d'Urbanisme des communes et à la poursuite de l'élaboration du PLU intercommunal.

En 2020, RLV a engagé ou poursuivi diverses études pour un montant global de 355 259 €uros. Parmi les projets ayant fait l'objet de mandatements en 2020, on trouve les études préparatoires à l'installation d'une station GNV/hydrogène sur le PEER, la construction de la nouvelle crèche de Riom, le schéma directeur des pistes cyclables présenté lors du conseil communautaire du 3 février 2021, l'étude d'accompagnement pour la résorption de l'habitat indigne sur le site de Planchepaleuil, la construction de la Maison de site UNESCO sur le site du Goulet à Volvic, l'étude diagnostique du musée Mandet de Riom ou l'étude de faisabilité pour l'extension de la piscine Béatrice HESS à Riom.

Comme rappelé précédemment, le contexte de la crise sanitaire a accéléré les réflexions autour de l'évolution des Systèmes d'Information (SI) de RLV. Ainsi, la nécessité de doter la communauté d'agglomération d'un véritable schéma directeur des SI, l'obligation de permettre aux agents de télétravailler dans de bonnes conditions tout en garantissant la sécurité des infrastructures a mobilisé une enveloppe de 191 497 €uros (acquisitions de licences, de logiciels...).

b) Subventions d'équipement versées

Sur ce chapitre sont regroupées les aides versées par RLV aux communes, bailleurs sociaux, SIEG, OTTI Terra Volcana, entreprises ou aux particuliers selon la ventilation suivante :

- Aides diverses aux communes (études de bourg, accessibilité des quais de bus, e-éducation) : 26 130 €uros,
- Fonds de concours « amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics » : 128 605 €uros,
- Participations versées au SIEG pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public : 62 012 €uros,
- Subvention d'investissement versée à l'OTTI Terra Volcana les Pays de Volvic : 30 550 €uros,
- Subventions aux bailleurs pour la création de logements sur le territoire : 350 300 €uros,
- Subventions aux propriétaires privés pour la rénovation de leur habitat : 207 465 €uros,
- Subventions aux particuliers pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) : 33 800 €uros
- Subventions aux TPE/PME : 102 172 €uros.

Au global, quand bien même l'année a été perturbée par la crise sanitaire, ce sont donc 941 033 €uros qui ont été investis sur le territoire en 2020 par RLV, en soutien à des initiatives du tissu socio-économique.

c) Immobilisations corporelles

Les 3 515 695 €uros de dépenses de ce chapitre se répartissent sur les principales opérations de la façon suivante :

- Acquisition de terrains : 8 608 €uros,
- Terrains de voirie (voiries et délaissés du PEER) : 9 347 €uros,
- Terrains bâtis (préemption du site GOUTTE SOLARD sur Espace Mozac) : 1 100 000 €uros,
- Installations et matériels divers : 15 285 €uros,
- Acquisition des bâtiments I, I' et X sur le site de l'ancienne manufacture des tabacs : 1 795 000 €uros,
- Enrichissement des collections des musées et de médiathèque (fonds ancien) : 22 660 €uros,
- Travaux divers sur les bâtiments et installations communautaires en location (Maréchat, Guymoneau) : 35 125 €uros,
- Acquisition de matériel informatique : 279 579 €uros,
- Renouvellement de mobilier : 54 298 €uros,

d) Immobilisations en cours

Sur ce chapitre, 1 102 826 €uros sont consacrés aux travaux sur les bâtiments et installations communautaires. On trouve également quelques interventions sur les autres immeubles ainsi que le début des travaux de construction de la crèche de Riom.

447 947 €uros ont été mandatés en 2020 pour des travaux de voirie (logements à Pessat-Villeneuve, travaux d'accessibilité, voirie du Biopôle, aménagement de la voie douce entre Chatel-Guyon et Riom).

e) Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement, ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire sous la forme Autorisation de Programme (AP)/Crédits de paiement (CP), sont les suivantes :

- Médiathèque	151 732 Euros
- Cinéma	6 762 Euros
- Ecoles d'arts	1 314 506 Euros
- Espaces extérieurs des Jardins de la Culture	62 900 Euros
- Piscine	4 836 Euros

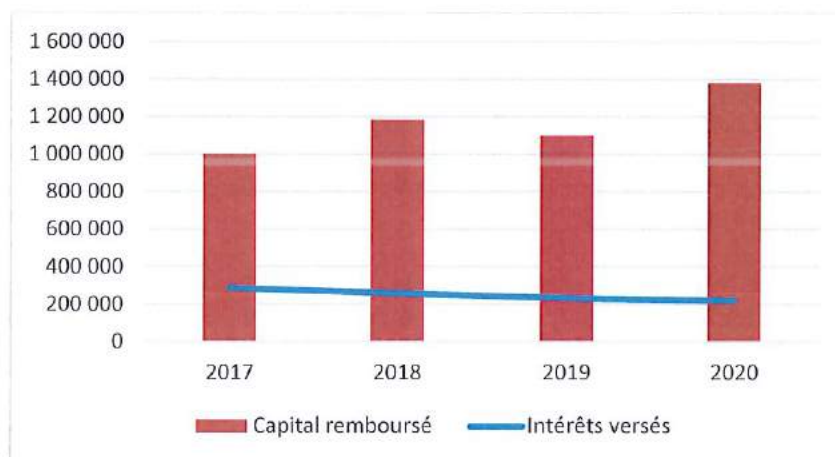
f) Dette propre

En 2020, RLV a remboursé 1 380 639 Euros en capital.

Pour rappel, comme l'indiquait le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), au 1^{er} janvier 2020, RLV détenait 49 contrats d'emprunt, dont 44 pour le budget principal (hors « eau et assainissement »).

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de l'annuité de la dette depuis la fusion et la naissance de RLV.

Evolution de l'annuité de la dette de RLV depuis 2017 (budget principal)



Pour le budget principal qui est le seul à permettre des comparaisons, le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 12 111 693 €, soit 176,35 € par habitant. A l'échelle de l'ensemble des communautés d'agglomérations recensées en 2019, la dette était de 345 Euros par habitant (source : DGFIP – les comptes 2019 des collectivités locales).

A titre d'exemple, le comparatif est établi avec trois communautés d'agglomération de taille comparable à celle de RLV :

EPCI	Nombre de communes	Population	Dette au 1 ^{er} janvier 2020 (budget principal)	Dette/habitant
Redon agglomération	31	68 497	16 840 000 €	245,85 €
Lamballe Terre et Mer	38	69 076	22 308 000 €	322,94 €
Moulins communauté	44	67 591	6 844 080 €	101,25 €

A l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, le tableau suivant permet de situer RLV au 31 décembre 2019.

EPCI	Montant de la dette
Métropole Clermont Auvergne	1 249 €/hab
Saint-Etienne Métropole	1 396 €/hab
Communautés d'agglomérations	
Communauté d'agglomération de Moulins	312 €/hab
Communauté d'agglomération de Montluçon	1 894 €/hab
Communauté d'agglomération d'Issoire	388 €/hab
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	537 €/hab
Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac	713 €/hab
Communauté d'agglomération Loire Forez	647 €/hab
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu	703 €/hab
Communauté d'agglomération Portes de l'Isère	1 763 €/hab
Communautés de communes	
Communauté de communes entre Dore et Allier	93 €/hab
Communauté de communes Plaine Limagne	40 €/hab
Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	354 €/hab
Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans	599 €/hab
Communauté de communes Pays de Saint-Eloy-les-Mines	69 €/hab
Communauté de communes Saint-Pourçain-sur-Sioule Limagne	348 €/hab
Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès-les-Bains	54 €/hab
Communauté de communes Bocage bourbonnais	51 €/hab
Communauté de communes entr'Allier Besbre et Loire	194 €/hab
Communauté de communes Pays de Tronçais	243 €/hab
Communauté de communes Dôme Sancy Artense	277 €/hab
Communauté de communes Billom	85 €/hab
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	549 €/hab
Communauté de communes Brioude sud Auvergne	546 €/hab

Source : cabinet TAElys

g) Dette garantie

Comme de nombreuses collectivités locales, RLV est régulièrement sollicitée par les bailleurs sociaux afin de garantir leurs emprunts dans le cadre des opérations de construction/aménagement de logements qu'ils conduisent.

Actuellement, RLV apporte sa garantie à 189 contrats souscrits par les opérateurs du logement social du territoire (174 en 2019).

Le capital garanti initial était de 69,5 M€ répartis entre OPH (35,8 M€), SEM (2,9 M€) et ESH (30,8 M€). Au 31 décembre 2020, le montant du capital garanti restant dû est encore de 57 M€, réparti entre OPH (28,6 M€), SEM (2,5 M€) et ESH (25,9 M€). On peut également ajouter une garantie pour 1 133 116 €uros de capital restant dû au 31 décembre 2020, pour deux emprunts souscrits par l'association Le Viaduc pour la construction d'un foyer logement pour personnes handicapées à Riom.

Les emprunts contractés par les opérateurs du logement social sont très souvent assortis d'une durée d'amortissement longue. Ainsi, le profil d'extinction de la dette garantie s'étire jusqu'en 2060.

S'agissant des taux sur lesquels sont adossés les contrats garantis, on constate que 9,7% du portefeuille a été souscrit à taux fixe, 72,4% au taux du livret A et 17,9% en fonction de l'inflation.

h) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- De l'avance remboursable effectuée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du fonds Région unie pour pallier les difficultés du monde socio-économique liées à la crise sanitaire (205 000 €),
- Des avances remboursables accordées aux deux budgets annexes « eau potable » et « assainissement » (1,5 M€),
- Des avances au budget annexe « zones économiques » (430 078 €).

1.3.3. Les restes à réaliser

Lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget 2021, certains élus avaient souhaité connaître les impacts de la crise sanitaire sur les projets initialement inscrits au budget 2020 (retard, annulation, report...).

Parmi tous les projets, certains ont en effet pris du retard dans leur exécution, ont vu leur engagement reporté, ou ont tout simplement été ajournés. Le tableau ci-dessous détaille les lignes les plus importantes :

Projet	Budget 2020	CA 2020	RAR	Observations
Centre de tir sportif	70 040 €		3 180 €	Projet suspendu
Extension de la piscine B. HESS	257 452 €	36 335 €	68 994 €	Jury de concours décalé
RHI Jeanne d'Arc à Chatel-Guyon	50 000 €			En cours en 2021
Etude pour le devenir de l'EHPAD d'Ennezat	40 000 €			En cours en 2021
Etude giratoire de Mozac	25 000 €			Reporté en 2021 après expérience feux tricolores
Etude GEMAPI contre les crues	260 880 €	27 004 €	118 555 €	En cours en 2021
Extension pas de tir CRTA	43 060 €		1 960 €	En cours en 2021
GDV (réserves foncières, aménagement terrains temporaires)	94 929 €	8 063 €	5 730 €	En attente
Création crèche de Riom. Extension crèches de Volvic et Chatel-Guyon	2 140 288 €	523 214 €	1 534 844 €	Crèches de Riom et Chatel-Guyon en cours en 2021. Projet Volvic abandonné
Acquisitions foncière (Maison de la nature, extension gare routière)	1 230 719 €	20 603 €	7 950 €	Acquisition ex CCI Mozac différée dans un schéma à revoir. Extension de la gare routière reportée en 2021
Amélioration performance énergétique bâtiments communautaires	158 000 €		5 965 €	Projet repris en 2021
Création d'une foncière de commerces/entreprises (participation au capital)	100 000 €			Projet en cours
Subventions aux bailleurs et propriétaires privés	1 500 000 €	557 765 €	66 842 €	Projets souvent décalés par les opérateurs.

En terme de recettes, les RAR 2020 sont constitués de subventions et de FCTVA. S'agissant des subventions attendues leur répartition est la suivante :

Financier	Montant	Projets financés
Union européenne	33 400 €	ENS de Mirabel, aménagements de lutte contre les crues
Etat et établissements nationaux	411 770 €	Thermal express, EAJE de Riom, Interventions en faveur de l'accessibilité
Région	1 357 571 €	EAJE de Volvic et Riom, schéma cyclable, Thermal express, acquisitions fonds ancien, étude de faisabilité pour l'extension de la piscine B. HESS
Départements	303 977 €	Pépinière d'entreprises de Volvic, EAJE de Volvic et Riom, étude de faisabilité pour l'extension de la piscine B. HESS
Communes	11 376 €	Rénovation façades Mozac, Chatel-Guyon, Volvic
S/T subventions	2 118 094 €	
FCTVA	364 079 €	
TOTAL	2 482 173 €	

Principaux ratios

La loi prévoit pour les collectivités une certaine transparence au sujet de leur situation financière, à travers l'inscription dans les annexes budgétaires d'indicateurs de bonne gestion. Par ailleurs, des dispositions normatives strictes, prévues aux articles 1612-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), imposent le respect de certains ratios, sans quoi le Préfet peut être habilité à saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Ces indicateurs sont exposés dans l'article R.2313-1 du CGCT. Ils ont une fonction d'information, mais peuvent être utiles à l'heure de se comparer à des collectivités de même strate.

Ratios réglementaires	Ratio	RLV	Communautés d'agglomération de 50 à 100 000 hab.
	Dépenses réelles de fonctionnement/pop.	647 €	376 €
	Produit des impositions directes/pop.	351 €	362 €
	Recettes réelles de fonctionnement/pop.	716 €	452 €
	Dépenses d'équipement brut/pop.	121 €	97 €
	Encours de la dette/pop.	182 €	353 €
	DGF/pop.(1)	55 €	88 €
	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (2)	29,8%	38,8%
	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du K de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3)	93,3%	90,2%
	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	16,8%	21,5%
	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (5)	25,4%	78,1%

Sources : Les finances des collectivités locales en 2020 – Observatoire des finances et de la gestion publique locale – DGCL – juillet 2020

(1) Ce ratio mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'EPCI

(2) Ce ratio mesure la charge de personnel de l'EPCI. C'est un coefficient de rigidité car il s'agit d'une dépense incompressible à court terme

(3) Marge d'autofinancement courant (MAC) qui mesure la capacité de l'EPCI à financer ses investissements une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée.

(4) Taux d'équipement. Il s'agit de l'effort d'équipement de l'EPCI au regard de ses ressources.

(5) Taux d'endettement. Ce ratio mesure la charge de la dette de l'EPCI relativement à ses ressources.

S'agissant des ratios en valeur, considérant néanmoins qu'ils doivent être approchés au regard de la taille de l'EPCI et des compétences assurées, ils traduisent la bonne santé financière de RLV.

Les dépenses de fonctionnement apparaissent très nettement supérieures à la moyenne des CA de la strate. Mais ce constat illustre parfaitement le propos précédent car il faudrait pour que la comparaison soit pertinente, avoir la certitude que le périmètre des compétences exercées est identique. Le montant de RLV inclut notamment le coût du fonctionnement des neuf structures d'accueil de la Petite Enfance (couches, repas et 120 agents).

A taux constants depuis 2017, le produit des impôts reste légèrement supérieur à celui des CA de taille comparable.

Grâce essentiellement à cette fiscalité qui reste dynamique, les recettes de fonctionnement sont très nettement supérieures à celles des CA de taille comparable.

Les dépenses d'équipement brut qui traduisent l'effort de RLV en faveur de l'entretien de son patrimoine sont en 2020 presque deux fois supérieures à la moyenne constatée dans les CA de la strate, quand l'encours de la dette reste inférieur de moitié.

La Marge d'Autofinancement Courant (MAC) permet de révéler la capacité d'une collectivité à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, ce ratio met en lumière les marges de manœuvre de l'EPCI à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement. Un ratio faible, en l'occurrence 93,29% traduit la capacité de RLV à autofinancer ses investissements. A l'inverse, un ratio supérieur à 100% indiquerait un recours nécessaire à l'emprunt pour financer les investissements.

Dans le même temps, le taux d'endettement positionne RLV à un niveau très inférieur par rapport aux CA de la même strate.

A côté des ratios réglementaires, d'autres ratios sont couramment utilisés pour apprécier la situation financière d'une collectivité.

Ainsi, le taux d'épargne brute qui caractérise la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à financer les investissements ou à rembourser le capital de la dette, apparaît inférieur à la moyenne des CA comparables. Mais ce taux doit être regardé par rapport, d'une part, à l'encours de la dette, mais également au regard de la capacité de désendettement de RLV. Ces deux éléments étant plutôt favorables à RLV par rapport aux CA de taille comparable, l'écart sur le taux d'épargne s'en trouve atténué.

Les dépenses d'investissement rapportées au nombre d'habitants traduisent l'engagement des élus de RLV à réaliser des projets utiles au développement du territoire.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, les dépenses de fonctionnement par habitant sont très nettement supérieures à la moyenne. Et ce constat est également vrai pour justifier le montant des charges de personnel rapporté au nombre d'habitants, légèrement supérieur à la moyenne des EPCI de la même strate.

En revanche, les charges à caractère général, nettement inférieures à la moyenne des CA comparables, illustrent les efforts réalisés pour contenir le poids du fonctionnement courant de RLV.

Autres ratios	Ratio	RLV	Communautés d'agglomération de 50 à 100 000 hab.
	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement = taux d'épargne brute	10,6%	16,9%
	Capacité de désendettement	2,6 ans	4,6 ans
	Dépenses d'investissement (hors dette)/hab.	179 €	140 €
	Dépenses de fonctionnement/hab.	627 €	376 €
	Recettes fiscales/hab.	479 €	262 €
	Dotations et participations/hab.	131 €	137 €
	Produits des services et du domaine/hab.	44 €	43 €
	Autre/hab.	5 €	11 €

Sources : Les finances des collectivités locales en 2020 – Observatoire des finances et de la gestion publique locale – DGCL – juillet 2020

Structure des dépenses de fonctionnement (en €/hab.)	RLV	Communautés d'agglomération de 50 à 100 000 hab.
Frais de personnel (hors atténuations de charges)	187 €	146 €
Charges à caractère général	71 €	108 €
Charges financières	3 €	8 €

Sources : Les finances des collectivités locales en 2020 – Observatoire des finances et de la gestion publique locale – DGCL – juillet 2020

2. BUDGETS ANNEXES

A la fin de l'exercice 2020 RLV compte 9 budgets annexes.

2.1. Budget annexe « Commerces de proximité »

Déficit d'investissement : 1 006 515 €

Résultat global de clôture : -1 006 515 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	210 435	210 435	0
	Section d'investissement	409 663	1 161 179	-116 989
Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)			
	Section d'investissement (001)	687 023		
TOTAL (réalisations + reports)		2 378 128	1 371 617	-1 006 514
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 071 010	868 508	
	Total des RAR à reporter en 2021	1 071 010	868 508	
Résultat définitif	Section de fonctionnement	210 435	210 435	0
	Section d'investissement	2 167 697	1 161 182	-1 006 515
	TOTAL CUMULE	2 378 132	1 371 618	-1 006 515
Résultat de clôture				-1 006 515

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'entretien courant sur les biens. Les recettes sont tirées des loyers et des remboursements de charges par les occupants (93 519 €). On notera qu'en 2020, RLV avait suspendu l'encaissement des loyers durant les mois de fermeture des commerces en raison du confinement.

Le budget annexe a bénéficié en 2020 d'une subvention du budget principal de 88 478 €uros.

En investissement, on trouve :

- Etudes
 - Maitrise d'œuvre de l'opération de construction d'un hôtel d'entreprises sur la zone de la Croix des Roberts à Chatel-Guyon (42 985 €). On note également des études préparatoires à l'installation d'un commerce à Mozac (750 €) et des diagnostics sur le multiple rural aux Martres-sur-Morge (315 €).
- Travaux
 - Le début des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises de Chatel-Guyon (90 305 €),
 - Le début des travaux d'aménagement du multiple rural aux Martres-sur-Morge (5 741 €),

- Matériel et mobilier

- Ces achats ont été effectués pour terminer l'aménagement de la pépinière d'entreprises de Volvic, notamment la création du Fab Lab (61 106) et pour assurer le remplacement de la chaudière au café-restaurant Le Pulvert à Pulvérières (9 130 €)

En terme de recettes, on trouve un versement de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement du Fab Lab de Volvic (25 195 €) et 45 000 Euros au titre de la DETR pour la construction de l'hôtel d'entreprises de Chatel-Guyon.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « services de proximité » tel que présenté et de donner acte au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif.**

2.2. Budget annexe « Zones économiques »

Excédent d'investissement : 146 150 €

Déficit de fonctionnement : 13 972 €

Résultat global de clôture : 132 178 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	2 400 254	2 402 982	2 728
	Section d'investissement	2 442 214	2 428 427	-13 787

Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)	16 700	
	Section d'investissement (001)		159 937

TOTAL (réalisations + reports)	4 859 168	4 991 346	132 178
--------------------------------	-----------	-----------	---------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des RAR à reporter en 2021	0	0

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 416 954	2 402 982	-13 972
	Section d'investissement	2 442 214	2 588 364	146 150
	TOTAL CUMULE	4 859 168	4 991 346	132 178

A côté des écritures de reprises de résultats, on trouve en dépenses de fonctionnement, essentiellement des frais liés à la réalisation de la 3^{ème} phase d'extension de la zone d'activité de Ménétrol (8 690 € en études et 349 084 € de travaux).

Les recettes comptabilisées sont pour l'essentiel des écritures de stocks, ainsi que les produits de cessions de terrain sur les zone du PEER, de Layat, du Grand Chirol et des Champiaux à Ennezat pour un montant global de 308 738 Euros.

2.3. Budget annexe « Transport public de voyageurs »

Excédent d'investissement : 20 848 €

Excédent d'exploitation : 805 757 €

Résultat global de clôture : 826 605 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice 2020	Section d'exploitation	3 707 090	3 998 548	291 458
	Section d'investissement	3 407	14 426	11 019

Reports de l'exercice 2019	Section d'exploitation (002)		514 298	
	Section d'investissement (001)		9 829	

TOTAL (réalisations + reports)	3 710 497	4 537 272	826 605
---------------------------------------	------------------	------------------	----------------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	Total des RAR à reporter en 2021		

Résultat cumulé	Section d'exploitation	3 707 090	4 512 847	805 757
	Section d'investissement	3 407	24 255	20 848
	TOTAL CUMULE	3 710 497	4 537 102	826 605

Les charges d'exploitation comportent plusieurs types de dépenses :

- Le paiement du maintien du service sur les communes de Sayat et Saint-Beauzire (694 662 € + 596 965 €). On notera que la somme inclut à la fois des dépenses de l'exercice 2020, mais également des régularisations des années 2018 et 2019,
- Le paiement des factures liées au transport scolaire (784 133 €),
- Les frais liés à la Délégation de Service Public (DSP) pour 2 544 820 Euros,

En recettes, pour l'essentiel, le CA intègre le produit du Versement Mobilité (VM) à hauteur de 2 562 912 Euros.

On trouve également la participation de la Région pour le transport scolaire à hauteur de 1 129 831 Euros.

On notera que la subvention d'équilibre du budget principal, initialement estimée à 500 000 Euros, a été finalement de 300 000 Euros. En effet, en 2020, la diminution du niveau de service liée à la crise sanitaire et donc des charges d'exploitation, conjuguée avec le dynamisme du Versement Mobilité (VM), ont permis d'obtenir un résultat moins déficitaire qu'initialement anticipé.

2.4. Budget annexe « Zone artisanale de Pulvérières »

Déficit d'investissement : 111 547 €

Résultat global de clôture : -111 547 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	132 094	132 094	0
	Section d'investissement	131 934	131 934	0

Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)		
	Section d'investissement (001)	111 547	

TOTAL (réalisations + reports)	375 575	264 028	-111 547
---------------------------------------	----------------	----------------	-----------------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0	0
	Total des RAR à reporter en 2021	0	0

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	132 094	132 094	0
	Section d'investissement	243 481	131 934	-111 547
	TOTAL CUMULE	375 575	264 028	-111 547

En raison de la crise sanitaire, les premières dépenses liées à l'aménagement de la future zone d'activité ont été différées en 2021. Les autres mouvements qui apparaissent au CA relèvent d'écritures comptables destinées à constater les stocks.

2.5. Budget annexe « Zone d'activité économique de la Croix des Roberts »

Déficit d'investissement : 728 351 €

Résultat global de clôture : -728 351 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	1 032 003	1 032 003	0
	Section d'investissement	926 347	977 067	50 720

Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)		
	Section d'investissement (001)	779 071	

TOTAL (réalisations + reports)	2 737 421	2 009 070	-728 351
---------------------------------------	------------------	------------------	-----------------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des RAR à reporter en 2021	0	0

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 032 003	1 032 003	0
	Section d'investissement	1 705 418	977 067	-728 351
	TOTAL CUMULE	2 737 421	2 009 070	-728 351

En fonctionnement, quelques dépenses apparaissent au CA (taxes foncières, abonnement et consommation électrique pour une pompe de relevage), mais l'essentiel relève d'écritures comptables de gestion des stocks.

On note en recette, le versement du solde DETR pour l'aménagement de la zone de 105 000 Euros.

2.6. Budget annexe « Espace artisanal de Champloup-Volvic

Excédent d'investissement : 40 833 €

Excédent de fonctionnement : 103 184 €

Résultat global de clôture : 144 017 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	13 882	13 719	-163
	Section d'investissement	13 642	13 642	0
Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)		103 347	
	Section d'investissement (001)		40 833	
TOTAL (réalisations + reports)		27 524	171 541	144 017
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0	0	
	Total des RAR à reporter en 2021	0	0	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	13 882	117 066	103 184
	Section d'investissement	13 642	54 475	40 833
	TOTAL CUMULE	27 524	171 541	144 017

Cette zone artisanale est quasiment complète. Les seules charges de fonctionnement sont liées au fonctionnement du site et à des écritures de gestion des stocks.

En recettes, on trouve également quelques écritures liées à la gestion des stocks.

2.7. Budget annexe « Zone d'activité économique de Champloup-Volvic »

Déficit d'investissement : 377 931 €

Résultat global de clôture : -377 931 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	11 991	11 991	0
	Section d'investissement	12 730	12 301	-429

Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement (002)			
	Section d'investissement (001)	377 502		

TOTAL (réalisations + reports)	402 223	24 292	-377 931
---------------------------------------	---------	--------	----------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	Total des RAR à reporter en 2021	0	0	

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	11 991	11 991	0
	Section d'investissement	390 232	12 301	-377 931
	TOTAL CUMULE	402 223	24 292	-377 931

Les seules charges de fonctionnement sont liées au fonctionnement du site et à des écritures de gestion des stocks.

En recettes, on trouve également quelques écritures liées à la gestion des stocks.

L'essentiel des dépenses d'investissement est constitué du remboursement d'un emprunt souscrit auprès de l'EPF SMAF.

2.8. Budget annexe « Assainissement »

Excédent d'investissement : 3 349 513 €
Excédent de fonctionnement : 1 690 937 €
Résultat global de clôture : 5 040 451 €

Réalizations de l'exercice 2020		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
		2 016 236	3 318 197	1 301 961
	Section d'investissement	4 812 036	4 035 358	-776 678

Reports de l'exercice 2019	Section d'exploitation (002)		388 977
	Section d'investissement (001)		4 126 191

TOTAL (réalisations + reports)	6 828 273	11 868 723	5 040 450
--------------------------------	-----------	---------------	-----------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	Total des RAR à reporter en 2021		

Résultat cumulé	Section de d'exploitation	2 016 236	3 707 174	1 690 937
	Section d'investissement	4 812 036	8 161 549	3 349 513
	TOTAL CUMULE	6 828 272	11 868 723	5 040 451

L'exercice 2020 a été le premier à la suite du transfert des compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales urbaines ».

2.8.1 Section d'exploitation

2.8.1.1 Recettes d'exploitation

En 2020, deux postes mobilisent l'essentiel des recettes d'exploitation.

a) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Pour l'essentiel on trouve sur ce chapitre différents types de recettes :

- Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 14 116 Euros,
- Redevance d'assainissement : 2 148 495 Euros,
- Redevance pour modernisation des réseaux : 26 831 Euros. On notera que cette part est reversée par RLV à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Participation pour l'assainissement collectif (PFAC) : 51 984 Euros,

b) Produits exceptionnels

En 2020, conformément à la délibération de principe du conseil communautaire et aux délibérations des communes, RLV a récupéré 50% des excédents de fonctionnement des budgets annexes « assainissement », constatés à la clôture de l'exercice 2019. Cette somme représente 821 359 Euros.

2.8.1.2 Les dépenses d'exploitation

a) Charges à caractère général

Trois postes mobilisent l'essentiel des dépenses courantes. En premier lieu, on trouve les prestations sous-traitées pour la somme globale de 288 242 Euros. Il peut s'agir de prestations d'hydrocurage, d'inspection de réseaux, de vérification de conformité des installations d'assainissement non collectif ou de prise en charge d'effluents par la station d'épuration de la métropole de Clermont-Ferrand.

Viennent ensuite les prestations d'entretien courant des réseaux et des installations (64 936 €) et des sommes encaissées au titre de 2019 et reversées aux communes (112 389 €).

b) Charges de personnel

Sur ce chapitre sont comptabilisées à la fois les dépenses de personnel propre à RLV, mais également les remboursements opérés en direction des communes signataires des conventions de gestion. A elles seules, ces dépenses représentent en 2020 la somme de 201 409 Euros.

Pour rappel, dans l'attente d'une décision sur le mode de gestion des compétences « eau et assainissement » sur l'ensemble du territoire, il avait été décidé de conclure avec les communes qui géraient ces compétences en régie jusqu'à la date du transfert à RLV, des conventions de gestion leur permettant de poursuivre cette activité. Initialement, ces conventions avaient été signées pour l'année 2020. Par délibération du conseil communautaire du 3 février 2021, il a été décidé de les prolonger jusqu'à la fin de l'année 2023.

c) Charges financières

Au 1^{er} janvier 2020, RLV a récupéré 77 lignes d'emprunts issus des communes. La charge des intérêts liés à ces emprunts a représenté en 2020 la somme de 225 467 Euros.

d) Charges exceptionnelles

Compte tenu du décalage entre la consommation d'eau et la facturation, RLV a encaissé en 2020 des sommes relevant de la gestion 2019. Celles-ci qui représentent globalement le montant de 633 311 Euros, ont donc été reversées aux communes.

De même, les délibérations traitant de la gestion des excédents/déficits des budgets annexes « eau et assainissement » prévoyaient que les communes ne transféraient à RLV que 50% des déficits de fonctionnement.

RLV a donc reversé 50% de ces déficits à trois communes pour la somme globale de 1 362 Euros.

2.8.2. Section d'investissement

2.8.2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se composent des excédents transférés des communes et du SIARR dissous au 30 juin 2020, de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (328 022 €) et du Département du Puy-de-Dôme (179 145 €).

En 2020, ces recettes ont été complétées par un emprunt de 1 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole sur 20 ans et assorti d'un taux d'intérêt décomposé en deux phases :

- Phase de mobilisation des fonds : EURIBOR 3 mois +0,25%
- Phase de consolidation : taux fixe de 0,66%

On notera également que le budget intègre les transferts de soldes d'exécution 2019 des communes et syndicats dissouts. Pour les communes, ces sommes représentent 932 319 €uros en dépenses et 1 998 819 €uros en recettes, soit un solde de 1 066 500 €uros.

2.8.2.2. Dépenses d'investissement

Parmi les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, 932 319 €uros représentent les reversements de déficit 2019 aux 11 communes concernées.

Le remboursement en capital de la dette a occasionné des versements à hauteur globale de 731 478 €uros.

Le budget annexe a pu reverser 500 000 €uros au budget principal en remboursement de l'avance initiale consentie.

Les dépenses d'études regroupent à la fois la mission confiée au groupement CALIA CONSEIL/LANDOT venu en appui à RLV pour préparer le transfert des compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales » (56 100 €), mais également les missions de maîtrise d'œuvre engagées par les communes avant le transfert et reprises par RLV (18 795 €).

Le plus gros poste de dépenses concerne les travaux. RLV a bien évidemment poursuivi les projets engagés par les communes avant le transfert, qu'il s'agisse d'opérations en cours à la date du transfert, ou d'opérations prévues pour être réalisées en 2020. Au global, cette ligne budgétaire a mobilisé 2 547 907 €uros de crédits en 2020.

Quelques crédits ont également été consacrés à l'équipement de la régie « eau et assainissement » (mobilier, matériel informatique) pour 8 472 €uros.

2.9. Budget annexe « eau potable »

Excédent d'investissement : 2 441 279 €

Excédent d'exploitation : 1 589 795 €

Résultat global de clôture : 4 031 074 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice 2020	Section d'exploitation	2 770 821	4 125 057	1 354 236
	Section d'investissement	1 971 358	3 524 239	1 552 881
Reports de l'exercice 2019	Section d'exploitation (002)		235 559	
	Section d'investissement (001)		888 398	
TOTAL (réalisations + reports)		4 742 179	8 773 253	4 031 074
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	Total des RAR à reporter en 2021			
Résultat cumulé	Section d'exploitation	2 770 821	4 360 616	1 589 795
	Section d'investissement	1 971 358	4 412 637	2 441 279
	TOTAL CUMULE	4 742 179	8 773 253	4 031 074

L'exercice 2020 a été le premier à la suite du transfert des compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales urbaines ».

2.9.1. Section d'exploitation

2.9.1.1. Recettes d'exploitation

En 2020, deux postes mobilisent l'essentiel des recettes d'exploitation.

a) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Pour l'essentiel on trouve sur ce chapitre différents types de recettes :

- Vente d'eau aux abonnés avec à la fois les soldes de comptes des particuliers, mais également les versements opérés par la SPL SEMERAP au titre des contrats qu'elle exerce dans certaines communes : 2 538 008 Euros,
- Travaux de raccordement au réseau d'eau potable : 29 676 Euros,
- Locations de compteurs : 19 032 Euros,
- Remboursements aux communes de redevance pollution et modernisation des réseaux ayant trait aux années antérieures au transfert : 311 195 Euros,
- Redevance pour pollution d'origine domestique : 154 769 Euros,
- Autres taxes et redevance : 109 523 Euros.
- Redevance pour modernisation des réseaux : 100 029 Euros. On notera que les sommes portées sur ces trois dernières lignes sont reversées par RLV à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

b) Autres produits d'exploitation

Figurent sur ce chapitre les remboursements des frais de fonctionnement de la station de traitement contre l'arsenic installée à Charbonnières-les-Varennes : 48 876 Euros reçus des communes de Pulvérières et Volvic, ainsi que de la Société des Eaux de Volvic.

c) Produits exceptionnels

En 2020, conformément à la délibération de principe du conseil communautaire et aux délibérations des communes, RLV a récupéré 50% des excédents de fonctionnement des budgets annexes « assainissement », constatés à la clôture de l'exercice 2019. Cette somme représente 808 478 Euros.

2.9.1.2 Dépenses d'exploitation

a) Charges à caractère général

2/3 des dépenses relèvent des achats d'eau (458 912 €). Parmi les autres postes importants figurent les remboursements effectués aux communes sous convention de gestion (94 924 €).

b) Charges de personnel

Ce poste retrace pour l'essentiel les charges de personnel remboursées aux communes sous convention de gestion. En effet, l'intégralité des charges de personnel des régies « eau » et « assainissement » sont payées sur le budget « assainissement » et refacturée au prorata au budget « eau ». Ce mouvement budgétaire interne s'est élevé à 209 090 Euros en 2020.

c) Atténuation de produits

En 2020, RLV a reversé 270 577 Euros à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En effet, les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de

réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

d) Autres charges de gestion courante

Sur ce chapitre est comptabilisée la participation de RLV au Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (SMUERR), soit en 2020 la somme de 332 450 Euros.

e) Charges financières

Au 1^{er} janvier 2020, RLV a récupéré 42 lignes d'emprunts issus des communes. La charge des intérêts liés à ces emprunts a représenté en 2020 la somme de 70 401 Euros.

f) Charges exceptionnelles

Compte tenu du décalage entre la consommation d'eau et la facturation, RLV a encaissé en 2020 des sommes relevant de la gestion 2019. Celles-ci qui représentent globalement le montant global de 939 993 Euros, ont donc été reversées aux communes.

2.9.2. Section d'investissement

2.9.2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se composent essentiellement des excédents transférés des communes et du SAEP dissous au 30 juin 2020.

En 2020, ces recettes ont été complétées par un emprunt de 1 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole sur 20 ans et assorti d'un taux d'intérêt décomposé en deux phases :

- Phase de mobilisation des fonds : EURIBOR 3 mois +0,25%
- Phase de consolidation : taux fixe de 0,66%

On notera également que le budget intègre les transferts de soldes d'exécution 2019 des communes et syndicats dissouts. Pour les communes, ces sommes représentent 427 024 Euros en dépenses et 1 524 239 Euros en recettes, soit un solde de 1 097 215 Euros.

2.9.2.2. Dépenses d'investissement

Parmi les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, 427 024 Euros représentent le reversement du déficit 2019 à la commune de Riom.

Le remboursement en capital de la dette a occasionné des versements à hauteur globale de 223 064 Euros.

En 2020, une seule étude a été engagée par RLV qui concerne un diagnostic des installations situées sur la commune de Charbonnières-les-Varennes qui sera complété par un schéma directeur. L'objectif est de mesurer sur ce secteur, la capacité de la ressource en eau à satisfaire aux besoins. En 2020, RLV a mandaté 36 528 Euros sur un montant global d'étude de 81 598 € TTC.

Le plus gros poste de dépenses concerne les travaux. RLV a bien évidemment poursuivi les projets engagés par les communes avant le transfert, qu'il s'agisse d'opérations en cours à la date du transfert, ou d'opérations prévues pour être réalisées en 2020. Au global, cette ligne budgétaire a mobilisé 1 275 303 Euros de crédits en 2020.

Quelques crédits ont également été consacrés à des équipements nécessaires au bon fonctionnement du service (sondes, compteurs...) pour 9 439 Euros.

Conformément à la réglementation, M le Président ne participe pas au vote. Sous la présidence de M Fabrice MAGNET, le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : M AGBESSI Eric, M BEAURE Nicolas, M BOUCHET Boris, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DUBOIS Gérard, Mme NIORT Nathalie, M VILLAFRANCA Grégory), approuve les comptes administratifs 2020 de Riom Limagne et Volcans.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 31 mars 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210330-DEL202103304801-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 13

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par Le le Président (1),

A Mozac, le 30/03/2021

Le le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

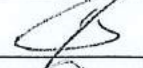
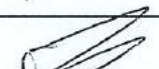
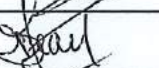
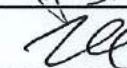
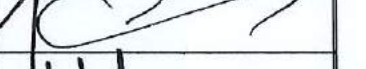
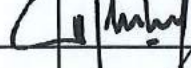
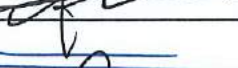
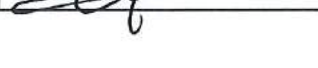
A Mozac, le 30/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric		
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques		
BEAURE Nicolas		
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène	P/O Jean-Louis RAMAUS	
BIGAY Bertrand		
BOISSET Jean-Pierre		
BONNICHON Frédéric	ne prend pas part au vote	
BOUCHET Boris		
BRAULT Charles		P/O Christine PÉRES-LEAUME
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CAZE Alain		
CHANSARD Gérard	Brigitte PALASSE, suppléante	P/O
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre		
CHAUVIN Lionel		
DE ABREU Jérôme		
Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20210330-DEL202103304801-DE Date de télétransmission : 13/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021		

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

DEAT Alain		
DERSIGNY Eric		
DESMARETS Pierre		
DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michèle	P/O Evlyne VAUGIEN	
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre	P/O Fabrice MAGNET	
HOARAU Catherine	P/O Nicolas WEINMEISTER	
IMBERT Didier	P/O Fabrice MAGNET	
JEAN Daniel		
LAFARGE Anne-Catherine		
MAGNET Fabrice		
MAGNOUX André		
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier		
MOURNIAC-GILORMINI Virginie		
NIORT Nathalie		
PANIAGUA Murielle		
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine	P/O Vincent RAYMOND	
PIRES-BEAUNE Christine		

Accusé de réception en préfecture
10330-DEL202103304801-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RAYNAUD Jean-Louis	
REGNOUX Marc	
ROUGEYRON Denis	
ROUSSEL Sandrine	P/O Evelyne VAUGIEN
THEVENOT Laurent	
VAUGIEN Evelyne	
VERMOREL Pierrick	
VEYLAND Anne	P/O Piosre CHISSAING
VILLAFRANCA Grégory	
WEINMEISTER Nicolas	

Certifié exécutoire par Le le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

COMMUNAUTE
Riom
Limagne
et Volcans
AGGLOMERATION

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	2 408 727,92			6 727 542,82		4 318 814,90
Résultats affectés		4 000 000,00				4 000 000,00
Opérations de l'exercice	14 901 651,64	13 212 618,58	46 205 618,71	48 272 909,15	61 107 270,35	61 485 527,73
TOTAUX	17 310 379,56	17 212 618,58	46 205 618,71	55 000 451,97	61 107 270,35	69 804 342,63
Résultats de clôture	97 760,98			8 794 833,26		8 697 072,28
Reste à réaliser	4 270 285,00	2 482 173,00			4 270 285,00	2 482 173,00
TOTAUX CUMULES	21 580 664,56	19 694 791,58	46 205 618,71	55 000 451,97	65 377 555,35	72 286 515,63
RESULTATS DEFINITIFS	1 885 872,98			8 794 833,26		6 908 960,28
RESULTATS DE CLOTURE	97 760,98			8 794 833,26		8 697 072,28

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE						
Résultats reportés	687 023,50				687 023,50	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	409 663,30	292 674,23	210 435,37	210 435,37	620 098,67	503 109,60
TOTAUX	1 096 686,80	292 674,23	210 435,37	210 435,37	1 307 122,17	503 109,60
Résultats de clôture	804 012,57				804 012,57	
Reste à réaliser	1 071 010,00	868 508,00			1 071 010,00	868 508,00
TOTAUX CUMULES	2 167 696,80	1 161 182,23	210 435,37	210 435,37	2 378 132,17	1 371 617,60
RESULTATS DEFINITIFS	1 006 514,57				1 006 514,57	
RESULTATS DE CLOTURE	804 012,57				804 012,57	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONES ECONOMIQUES						
Résultats reportés		159 937,16	16 700,43		16 700,43	159 937,16
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	2 442 214,40	2 428 427,65	2 400 253,97	2 402 982,41	4 842 468,37	4 831 410,06
TOTAUX	2 442 214,40	2 588 364,81	2 416 954,40	2 402 982,41	4 859 168,80	4 991 347,22
Résultats de clôture		146 150,41	13 971,99			132 178,42
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 442 214,40	2 588 364,81	2 416 954,40	2 402 982,41	4 859 168,80	4 991 347,22
RESULTATS DEFINITIFS		146 150,41	13 971,99			132 178,42
RESULTATS DE CLOTURE		146 150,41	13 971,99			132 178,42

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS						
Résultats reportés		9 829,13		514 298,13		524 127,26
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	3 406,88	14 426,00	3 707 089,67	3 998 548,45	3 710 496,55	4 012 974,45
TOTAUX	3 406,88	24 255,13	3 707 089,67	4 512 846,58	3 710 496,55	4 537 101,71
Résultats de clôture		20 848,25		805 756,91		826 605,16
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 406,88	24 255,13	3 707 089,67	4 512 846,58	3 710 496,55	4 537 101,71
RESULTATS DEFINITIFS		20 848,25		805 756,91		826 605,16
RESULTATS DE CLOTURE		20 848,25		805 756,91		826 605,16

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		4 126 191,11		388 976,58		4 515 167,69
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	4 812 036,23	4 035 358,42	2 016 236,38	3 318 197,03	6 828 272,61	7 353 555,45
TOTAUX	4 812 036,23	8 161 549,53	2 016 236,38	3 707 173,61	6 828 272,61	11 868 723,14
Résultats de clôture		3 349 513,30		1 690 937,23		5 040 450,53
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 812 036,23	8 161 549,53	2 016 236,38	3 707 173,61	6 828 272,61	11 868 723,14
RESULTATS DEFINITIFS		3 349 513,30		1 690 937,23		5 040 450,53
RESULTATS DE CLOTURE		3 349 513,30		1 690 937,23		5 040 450,53

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONE ACTIVITE CHAMLOUP						
Résultats reportés	377 502,03				377 502,03	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	12 729,70	12 300,63	11 991,25	11 991,25	24 720,95	24 291,88
TOTAUX	390 231,73	12 300,63	11 991,25	11 991,25	402 222,98	24 291,88
Résultats de clôture	377 931,10				377 931,10	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	390 231,73	12 300,63	11 991,25	11 991,25	402 222,98	24 291,88
RESULTATS DEFINITIFS	377 931,10				377 931,10	
RESULTATS DE CLOTURE	377 931,10				377 931,10	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZA PULVERIERES						
Résultats reportés	111 547,08				111 547,08	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	131 934,25	131 934,25	132 094,25	132 094,25	264 028,50	264 028,50
TOTAUX	243 481,33	131 934,25	132 094,25	132 094,25	375 575,58	264 028,50
Résultats de clôture	111 547,08				111 547,08	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	243 481,33	131 934,25	132 094,25	132 094,25	375 575,58	264 028,50
RESULTATS DEFINITIFS	111 547,08				111 547,08	
RESULTATS DE CLOTURE	111 547,08				111 547,08	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZA CROIX DES ROBERTS						
Résultats reportés	779 070,82				779 070,82	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	926 346,92	977 067,14	1 032 002,56	1 032 002,56	1 958 349,48	2 009 069,70
TOTAUX	1 705 417,74	977 067,14	1 032 002,56	1 032 002,56	2 737 420,30	2 009 069,70
Résultats de clôture	728 350,60				728 350,60	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 705 417,74	977 067,14	1 032 002,56	1 032 002,56	2 737 420,30	2 009 069,70
RESULTATS DEFINITIFS	728 350,60				728 350,60	
RESULTATS DE CLOTURE	728 350,60				728 350,60	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONE ARTISANALE DE CHAMLOUP						
Résultats reportés		40 833,11		103 346,70		144 179,81
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	13 642,31	13 642,31	13 882,49	13 719,47	27 524,80	27 361,78
TOTAUX	13 642,31	54 475,42	13 882,49	117 066,17	27 524,80	171 541,59
Résultats de clôture		40 833,11		103 183,68		144 016,79
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 642,31	54 475,42	13 882,49	117 066,17	27 524,80	171 541,59
RESULTATS DEFINITIFS		40 833,11		103 183,68		144 016,79
RESULTATS DE CLOTURE		40 833,11		103 183,68		144 016,79

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET EAU						
Résultats reportés		888 398,45		235 559,03		1 123 957,48
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	1 971 357,74	3 524 238,87	2 770 820,62	4 125 057,27	4 742 178,36	7 649 296,14
TOTAUX	1 971 357,74	4 412 637,32	2 770 820,62	4 360 616,30	4 742 178,36	8 773 253,62
Résultats de clôture		2 441 279,58		1 589 795,68		4 031 075,26
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 971 357,74	4 412 637,32	2 770 820,62	4 360 616,30	4 742 178,36	8 773 253,62
RESULTATS DEFINITIFS		2 441 279,58		1 589 795,68		4 031 075,26
<i>RESULTATS DE CLOTURE</i>		2 441 279,58		1 589 795,68		4 031 075,26

CA 2020
ETAT DES DEPENSES ET RECETTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

	Liquidé
DEPENSES	483 849,92
<u>Soutien aux entreprises</u>	205 000,00
<u>Matériel informatique</u>	35 369,17
<u>Produits d'entretien spécifiques</u>	12 321,02
<u>Matériel de protection</u>	4 771,74
<u>Fournitures diverses</u>	39 716,30
<u>Masques agents/population</u>	160 140,70
<u>Station de désinfection</u>	719,52
<u>Accompagnement agents</u>	7 680,00
<u>Frais de nettoyage spécifique</u>	1 631,47
<u>Primes confinement</u>	16 500,00
RECETTES	85 575,00
<u>Participation communes achat masques</u>	41 989,00
<u>Subvention Etat achat masques</u>	43 586,00